

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

7 mars 2023

---

ACCÉLÉRATION DES PROCÉDURES LIÉES À LA CONSTRUCTION DE NOUVELLES  
INSTALLATIONS NUCLÉAIRES À PROXIMITÉ DE SITES NUCLÉAIRES EXISTANTS ET  
AU FONCTIONNEMENT DES INSTALLATIONS EXISTANTES - (N° 917)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

**AMENDEMENT**

N° 26

présenté par

M. Cordier, M. Cinieri, M. Nury, M. Bazin, Mme Périgault, M. Bourgeaux, M. Bony, M. Taite,  
M. Portier, M. Kamardine, M. Seitlinger, M. Vermorel-Marques et M. Breton

-----

**ARTICLE 9**

À l'avant-dernière phrase de l'alinéa 3, après le mot :

« analyse »,

insérer les mots :

« et après consultation de la commission locale d'information ».

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Cet amendement vise à renforcer la prise en compte de l'avis des CLI.